

# La neutralité des réseaux

LE COMMENTAIRE DE JACQUES CRÉMER

L'Arcep a publié, à la fin du mois de septembre, un rapport (<http://bit.ly/bm1Tjw>) sur la « neutralité des réseaux », dont le point focal est la neutralité de l'Internet, ce que les Anglo-Saxons appellent « Net neutrality ». Dans beaucoup de pays, cette neutralité fait l'objet d'un débat multiforme et confus auquel participent politiques, agences de régulation et autorités de la concurrence, industriels, représentants des consommateurs et universitaires. Bien sûr, tout le monde est pour la neutralité et la réponse est donc connue d'avance. Mais comme le débat est confus et porte en pratique sur l'ensemble de la régulation de l'Internet et des autres réseaux de communication électronique, les différentes définitions de la neutralité pourraient avoir des conséquences très différentes.

D'un point de vue économique, le débat le plus important et le plus intéressant porte sans doute sur les relations entre fournisseurs d'accès à l'Internet (FAI ; c'est-à-dire, en France, Orange, Free, les réseaux mobiles pour les « smartphones », etc.) et les fournisseurs de contenus (Yahoo!, Google, Lesechos.fr, etc.)

Les FAI subissent des coûts importants pour développer leurs réseaux, en particulier pour l'accès à l'Internet mobile. Certains demandent que les fournisseurs de contenu, qui font parfois des profits considérables, participent à ce financement. Ces derniers répondent que leur rôle premier est de financer la création de ce contenu et que, de plus, ils financent l'acheminement de celui-ci jusqu'aux réseaux des FAI.

La mise en place de cette contribution poserait de nombreux problèmes techniques, économiques et réglementaires, en particulier celui de savoir si la contribution devrait être négociée librement entre les parties, et aussi celui de savoir quels fournisseurs de contenu y seraient soumis. Mais, comme l'on fait remarquer les écono-

mistes Nicholas Economides et Joacim Tag, on peut surtout se demander si cette mesure serait efficace. Le paiement des fournisseurs de contenu serait, peu ou prou, proportionnel au nombre d'abonnés des différents FAI, et ces derniers en tiendraient compte dans les offres qu'ils proposent à leurs

clients. Une telle proposition est contraire aux règles traditionnelles du fonctionnement de l'Internet, où le réseau est « stupide » et où l'innovation se situe « aux bornes », chez les émetteurs et chez les destinataires de l'information. Mais, en pratique, le réseau Internet n'est déjà pas neutre :

## Il semblerait plus efficace de laisser les FAI proposer aux fournisseurs de contenu des services spéciaux en échange d'un paiement supplémentaire.

clients. Si un abonné supplémentaire donne droit à un euro supplémentaire payé par les fournisseurs de contenu, les FAI seraient prêts, à condition égale, à faire payer un euro de moins l'accès à leur réseau. La subvention reçue d'un côté sera absorbée par la concurrence de l'autre.

Pour que cette contribution soit utile, il faudrait qu'elle dépende du coût de congestion que les contenus créent pour le réseau ; dans ce cas, elle responsabiliserait les fournisseurs en les encourageant à coder l'information de façon plus efficace. Mais ce ne serait pas forcément les plus profitables qui la paieraient.

Il semblerait plus efficace de laisser les FAI proposer aux fournisseurs de contenu des services spéciaux en échange d'un paiement supplémentaire. Par exemple, un fournisseur de vidéoconférence, qui demande une connexion d'excellente qualité, pourrait acheter une priorité pour la transmission de ses données, comparée, par exemple, aux applications d'e-mail qui tolèrent une connexion de mau-

les acteurs pour lesquels la qualité de la connexion est très importante (et cela va des moteurs de recherche aux sites pornographiques !) peuvent acheter, et cela coûte cher, des connexions de grande qualité jusqu'à l'accès aux réseaux des FAI. On peut se poser la question de savoir si une attitude intransigeante au niveau de la neutralité dans la dernière maille de chaîne ne risque pas de décourager certaines formes d'innovation et de créer des inefficacités nuisibles.

Dans un monde en évolution rapide, on ne peut pas être sûr de la bonne réponse à ces questions. Par contre, on peut être sûr que la régulation du secteur doit être souple et adaptative. Les règles doivent être mises en place après que les problèmes sont apparus, plutôt qu'avant, car ils sont très difficiles à prédire. Et, comme le fait justement remarquer l'Arcep, encourager la concurrence est le meilleur moyen d'empêcher les pratiques abusives.

Jacques Crémer est chercheur à la Toulouse School of Economics.